



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 NOVEMBRE 2023 A 18 H 30  
SALLE MAUD FONTENOY**

**Mairie de Puy-Sanières**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la commune de Puy-Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Bruno Paris, Maire de la commune.

**Présents : Frédéric ARNOUX, Michel MARAVAL, Agnès GROSJEAN-BRUNNER, Bruno PARIS, Thibault LINARES, Arnaud DELPHIN, Gabriel LAGIER**

**Excusés, absents : Pascal BRUNNER pouvoir à Agnès GROSJEAN-BRUNNER, Francelise SOUSSEING**

**Secrétaire de séance : Agnès GROSJEAN-BRUNNER**

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2023
- 2) Point sur les travaux
- 3) Vente terrain Jankowski
- 4) Achat matériel réseau d'eau avec Puy Saint Eusèbe
- 5) Remplacement garde corp Mairie : demande subvention Région
- 6) Prime pouvoir d'achat agents communaux
- 7) Décisions modificatives au budget eau et budget principal
- 8) Fonds de concours à Puy Saint Eusèbe : Nouvelle école
- 9) Demande subvention signalétique au Département : Amendes de polices
- 10) Rapport assainissement 2022
- 11) Achat remorque frigorifique : règles d'utilisation
- 12) Révision des membres des commissions communales suite à démissions de conseillers municipaux
- 13) Demande sur exploitation : lande communale
- 14) Démarrage des travaux du logement communal
- 15) Questions diverses

Avant de commencer,

Le Conseil Municipal reçoit M. Gustave Bosq Maire de Puy Saint Eusèbe et son 1<sup>er</sup> Adjoint M. Christophe Matheron. Ces derniers font le point sur l'avancement des travaux de la nouvelle école et sur la réactualisation des tarifs qui depuis 4 ans ont subi des augmentations.

M. Matheron présente au Conseil le nouveau plan de financement qui concerne la partie école du projet, Le fonds de concours alloué par la Commune de Puy Sanières représente 28.85 % du financement.

**1) APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2023 à 8 voix pour.

## **2) POINT SUR LES TRAVAUX**

Frédéric Arnoux fait un point sur les travaux en cours :

- Les travaux du parking des Bouteils ont commencé : M. Tavan et l'agent technique ont réalisé le drainage. La fin des travaux est prévue dans le cours de l'hiver en fonction de la météo, l'enrobé pour l'accès se fera au printemps.
- Remise en état de la voie rurale de Clos Done : réparation d'une buse et rebouchage des trous sur la voie.
- Arrachage d'une souche d'arbre aux Bouteils.
- Arrachage de peupliers à la Rue de la Pierre Blanche
- Journée citoyenne : Huit personnes étaient présentes au total, 200 pins à crochets ont été plantés au niveau de la piste de la Cabane. Il est proposé d'organiser, pourquoi pas, à l'avenir un projet de plantation avec les enfants de l'école.
- Décapage : Il est maintenant trop tard, l'opération est reportée pour octobre 2024

## **3) VENTE TERRAIN JANKOWSKI**

M. Le Maire expose au Conseil la demande du notaire de M. Jankowski, de faire apparaître dans la délibération accordant le terrain à son client, une faculté de substitution au profit d'une tierce personne.

Le Conseil, refuse à l'unanimité des membres présents d'accorder une faculté de substitution.

## **4) ACHAT MATERIEL RESEAU D'EAU AVEC LA COMMUNE DE PUY SAINT EUSEBE**

M. Le Maire fait part au Conseil de la demande de la Commune de Puy Saint Eusèbe d'effectuer l'achat en commun d'une machine pouvant souder du polyéthylène pour le réseau d'eau.

M. Le Maire rappelle qu'il est un peu prématuré de prendre cette décision en sachant que la compétence de l'eau ira certainement à la Communauté de Communes de Serre Ponçon en 2026.

Le Conseil décide de reporter la décision.

## **5) REMPLACEMENT GARDE CORP MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION REGION**

M. Le Maire rappelle qu'il a été évoqué lors du dernier Conseil Municipal, de remplacer le garde-corps vieillissant du parking de la Mairie.

M. Le Maire propose de monter un dossier de demande de subvention, et d'y inclure également la réfection du plafond phonique de la salle des fêtes et la barrière du parking des Bouteils.

Le Conseil Municipal, autorise M. Le Maire à effectuer une demande de subvention à la Région Sud pour ces trois projets.

## **6) PRIME POUVOIR D'ACHAT AGENTS COMMUNAUX**

M. Le Maire informe le Conseil que le décret portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la fonction publique territoriale est paru le 31 octobre 2023.

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> du Décret n°2023-1006, les organes délibérants des collectivités territoriales, peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire. Le versement de cette prime n'est pas obligatoire et nécessite donc la prise d'une délibération.

**Le Conseil Municipal décide, à 8 voix pour,**

- D'approuver le versement de la prime pouvoir d'achat au sein de la collectivité
- De fixer le montant de la prime pouvoir d'achat effectivement versé au sein de la collectivité selon les niveaux de rémunérations suivants :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (non modulable)	Montant de la prime pouvoir d'achat versé
Inférieure ou égale à 23 700 €	A définir dans la limite de 800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	A définir dans la limite de 700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	A définir dans la limite de 600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	A définir dans la limite de 500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	A définir dans la limite de 400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	A définir dans la limite de 350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	A définir dans la limite de 300 €

- De procéder au versement de cette prime en une fraction (ou plusieurs fractions) avant le 30 juin 2024

## **7) DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET EAU ET BUDGET PRINCIPAL**

M. Le Maire expose au conseil qu'il convient d'effectuer des virements de crédits afin de pouvoir payer certaines dépenses. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide 8 voix pour d'effectuer les virements de crédits suivants :

### **BUDGET PRINCIPAL**

Compte 022: dépenses imprévues	- 10 000 €
Compte 6413: personnel non titulaire	+ 5 000 €
Compte 6453: cotisations retraite	+ 5 000 €

## **8) FONDS DE CONCOURS A PUY SAINT EUSEBE : NOUVELLE ECOLE**

Vu la demande de fonds de concours formulée par la commune de Puy Saint Eusèbe pour la construction de la nouvelle école intercommunale (Puy Sanières. Puy Saint Eusèbe)

Considérant qu'il est impératif pour la commune de Puy Saint Eusèbe de construire une nouvelle école afin de pouvoir respecter toutes les consignes sanitaires et de sécurité (le bâtiment actuel accueillant l'école n'étant plus aux normes) et permettre de recevoir dans de bonnes conditions tous les élèves dont les effectifs se maintiennent sur les deux communes

Vu le projet de convention avec la commune de Puy Saint Eusèbe pour l'attribution du dit fonds de concours

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la Mairie de Puy Saint Eusèbe en vue de participer au financement de l'école intercommunale des Puy à hauteur de 150 000 €uros.
- Autorise Le Maire à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours et toutes les pièces et actes s'y afférant.

## **9) DEMANDE SUBVENTIONS SIGNALÉTIQUE**

M. Le Maire expose au Conseil que la commune connaît un accroissement important de sa population depuis plusieurs décennies, ce phénomène va encore s'accroître dans les cinq années à venir, les routes départementales RD 9 et RD 641 sont aussi de plus en plus fréquentées, ce qui accroît le risque dans les hameaux.

En décembre 2022, une réunion de consultation des citoyens a été organisée par les mairies de Puy Sanières et Puy Saint Eusèbe, il en est ressorti un souhait important des habitants du "plateau" de mettre en place des dispositifs pour réduire la vitesse dans les hameaux.

La commune de Puy Sanières souhaite, suite aux conseils des services du département et de la gendarmerie, installer une signalétique adaptée et efficace en cohérence avec celle existante en vue de se prévenir d'éventuels accidents de circulation. Des subventions auprès des différents partenaires doivent être demandées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 8 voix pour de faire les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental (amendes de police) et de l'Etat, selon le plan de financement suivant.

<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX :</b>		<b>41 112.40 €</b>
Conseil Départemental (amende police) :	50 %	20 556.20 €
Etat (DETR) :	30 %	12 333.72 €
Autofinancement :	20 %	8 222.48 €

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à effectuer les demandes de subventions ci-dessus énumérées et à signer toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

## **10) RAPPORT ASSAINISSEMENT 2022**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'assainissement 2022 de la Communauté de Communes de Serre Ponçon.

M. Le Maire fait part au Conseil de sa demande auprès de la présidente de la Communauté de Communes de Serre Ponçon, d'accélérer les travaux de la STEP du Pibou.

## **11) ACHAT REMORQUE FRIGORIFIQUE : REGLES D'UTILISATION**

M. Le Maire fait part au Conseil du souhait de l'association Puy'S Anim de vendre sa remorque frigorifique car elle n'en a plus l'utilité, au prix de 500 € TTC.

M. Le Maire explique qu'il serait bon que la Commune en fasse l'acquisition, pour la prêter aux associations communales qui en auraient l'utilité lors de manifestations ou pendant la fête du village. La commune n'ayant pas la place de la stocker, il convient d'établir une convention d'utilisation et de stockage avec la commune de Puy Saint Eusèbe.

Le Conseil Municipal autorise, à 8 voix pour, le Maire à effectuer l'achat de cette remorque frigorifique au prix de 500 € TTC à Puy'S Anim et à signer la convention d'utilisation et de stockage liée à cet achat.

## **12) REVISION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES SUITE A DEMISSION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX**

M. Le Maire expose au conseil qu'il convient de revoir la composition des commissions communales et intercommunales suite à la démission de deux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré les commissions s'établissent comme suit :

### **STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE PONCON**

Bruno PARIS et Frédéric ARNOUX (Maire et 1<sup>er</sup> adjoint d'office)

**SMADESEP** : représentant désigné par la Communauté de Communes

Titulaire : PARIS Bruno

Suppléant : ARNOUX Frédéric

### **REGIE SMICTOM**

Désignés par la Communauté de Communes, préconisés par le Conseil Municipal

Titulaire : ARNOUX Frédéric

Suppléant : GROSJEAN-BRUNNER  
Agnès

### **SYEP**

Titulaire : ARNOUX Frédéric

Suppléant : SOUSSEING Francelise

Titulaire : BRUNNER Pascal

Suppléant : DELPHIN Arnaud

### **COMMUNES FORESTIERES**

SOUSSEING Francelise

LINARES Thibault

### **SYME05**

Titulaire : ARNOUX Frédéric

Suppléant : LAGIER Gabriel

### **SIVU DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE DES PUY**

#### **Titulaires**

#### **Suppléants**

PARIS Bruno

ARNOUX Frédéric

DELPHIN Arnaud

LAGIER Gabriel

MARAVAL Michel

BRUNNER Pascal

GROSJEAN-BRUNNER Agnès

LINARES Thibault

### **COMMISSIONS COMMUNALES**

#### **COMMISSION APPEL OFFRES**

PARIS Bruno, Maire

SOUSSEING Francelise

MARAVAL Michel

GROSJEAN-BRUNNER Agnès

ARNOUX Frédéric

LAGIER Gabriel

#### **COMMISSION URBANISME**

PARIS Bruno, Maire

BRUNNER Pascal

SOUSSEING Francelise

MARAVAL Michel

ARNOUX Frédéric

DELPHIN Arnaud

LINARES Thibault

+ personnalité qualifiée : MOURET René

### **GARANTS FORET COMMUNALE**

DELPHIN Arnaud

LINARES Thibault

VIRETTO-TRUTTO Hervé

### **COMMISSION TRAVAUX**

PARIS Bruno, Maire

ARNOUX Frédéric

MARAVAL Michel

DELPHIN Arnaud

BRUNNER Pascal

SOUSSEING Francelise

### **COMMISSION ACTION SOCIALE**

PARIS Bruno

LAGIER Gabriel

GROSJEAN-BRUNNER Agnès

ARNOUX Frédéric

SOUSSEING Francelise

DUBOURG Véronique

PORCIERO Françoise

PAGES Thierry

GIMBERT Luc

CURIEN-GUILLON Christine

+ 1 membre de l'UDAF

### **REFERENTS BIBLIOTHEQUE**

BRUNNER Pascal

LINARES Thibault

## **BAUX RURAUX**

ARNOUX Frédéric

DELPHIN Arnaud

## **COMMISSION COMMUNICATION VIE ASSOCIATIVE ET LOCALE**

PARIS Bruno

BRUNNER Pascal

GROSJEAN-BRUNNER Agnès

SOUSSEING Francelise

LINARES Thibault

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

PARIS Bruno

MARAVAL Michel

## **JEUNESSE**

DELPHIN Arnaud

Linares Thibault

ARNOUX Frédéric

## **COMMISSION FINANCES**

PARIS Bruno

MARAVAL Michel

ARNOUX Frédéric

LINARES Thibault

BRUNNER Pascal

SOUSSEING Francelise

## **CORRESPONDANT DEFENSE**

ARNOUX Frédéric

## **COMMISSION CONTROLE LISTE ELECTORALES**

Présidente : GROSJEAN-BRUNNER Agnès

Délégué TGI : CURIEN-GUILLON Christine

Délégué Préfecture : BROCARD Michel

## **COMMISSION IMPOTS DIRECTS** : membres déterminés par la DGFIP

Titulaires :

Suppléants :

MARAVAL Michel

LAGIER Gabriel

BRUNNER Pascal

SOUSSEING Francelise

DELPHIN Arnaud

ARNOUX Frédéric

GROSJEAN-BRUNNER Agnès

IMBERT Bernard

LINARES Thibault

ARNOUX Denise

**DELEGUE INCENDIE** : ARNOUX Frédéric

**DELEGUE AMBROISIE** : LINARES Thibault

**CORRESPONDANT DEFENSE** : ARNOUX Frédéric

### **13) DEMANDE SUR EXPLOITATION : LANDE COMMUNALE**

M. Thibault LINARES souhaite couper des arbres le long de la piste « Clos Done / Chadenas » en partie haute pour éclaircir les zones à pâturer. La Direction Départementale des Territoires (DDT) et l'Office Nationale des Forêts (ONF) doivent donner un avis sur ce projet. L'office Nationale des Forêts (ONF) propose à la Commune de prendre la gestion de ce secteur (statut de forêt soumise). La Mairie souhaite s'accorder un temps de réflexion pour une éventuelle suite à donner.

### **14) DEMARRAGE DES TRAVAUX DU LOGEMENT COMMUNAL**

La commission des travaux s'est réunie ce jour à 17h pour faire le point sur les différents devis des prestataires consultés pour les travaux d'isolation thermique du logement communal de l'ancienne école.

Sur les conseils de la Commission des travaux, le Conseil Municipal décide de choisir les prestataires suivants :

MENUISERIES :	<b>SARL Gauthier et Fils</b>	18 855.60 €
ISOLATION EXTERIEURE :	<b>Lionel BAILLE</b>	37 956.34 €
POELE A GRANULES :	<b>Les Atriers du lac</b>	7 248.56 €
ISOLATION DES COMBLES :	<b>Isolance</b>	1 899.00 €
AMENAGEMENT ELECTRIQUE :	<b>Vialle Electricité</b>	4 384.60 €
REPRISE DU TOIT :	<b>L'instant Bois</b>	3 936.89 €

### **15) QUESTIONS DIVERSES**

- Travaux parking du Serre : Le dossier de subvention n'ayant pas été retenu en 2023, la Commune le représentera pour l'année 2024
- Pont du Meyrdarel : Des travaux de maçonnerie doivent être faits, la Commune prévoit de monter un dossier de demande de subvention et d'y inclure également le mur du four du Serre et autres murs de soutènement qui nécessiteraient des travaux de rénovation.
- Restauration de la cabane de vignes : projet prévu par le Gabion en partenariat avec le Parc de Ecrins.

Séance levée à 21h0

**Bruno PARIS, Le Maire**

**Le secrétaire de séance, Agnès GROSJEAN-BRUNNER**

